

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: [1]

Artikel: La branche Affaires internationales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suite de la page 1

Le changement principal consistera à fusionner les opérations d'encouragement menées jusqu'ici par la division des Techniques énergétiques – elles vont de la recherche et du développement jusqu'aux subventions accordées pour des installations – et le programme Energie 2000, avec ses multiples contributions volontaires, émanant des acteurs les plus divers. La division Programmes sera responsable du programme subséquent d'Energie 2000, dont l'ampleur dépendra notablement de l'acceptation ou du rejet d'une taxe d'encouragement, source d'importants moyens financiers.

La division Economie et politique énergétique continuera d'élaborer les données de base de la politique énergétique et elle devra assumer d'importantes fonctions nouvelles touchant les marchés de l'électricité et du gaz. La division Droit et énergie nucléaire assumera toute la législation sur l'énergie; elle conduira les procédures et parfois, prendra les décisions concernant les pipelines, les installations électriques et nucléaires ainsi que le cycle du combustible nucléaire. Enfin la branche Affaires internationales sera le ministère des affaires étrangères de l'OFEN. Elle représentera notre pays dans les organes directeurs de grandes organisations internationales. Quant à la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN), elle restera techniquement indépendante; son intégration formelle à l'OFEN ne subsistera que jusqu'à la création d'une Agence nationale pour la sécurité.

Ainsi réorganisé – voir programme page 12 – l'OFEN dispose des outils nécessaires pour continuer à assumer les tâches qui lui seront confiées.

Eduard Kiener

La branche Affaires internationales



Pierre Mayor, Branche Affaires internationales, OFEN

Cette branche constitue en quelque sorte le ministère des affaires étrangères de l'office. Elle établit le lien entre les préoccupations internationales et la politique suisse de l'énergie. A ce titre, elle assiste la direction dans les tâches qui lui sont assignées par le Conseil fédéral ou par le Département et qui concernent la politique énergétique internationale. De son côté, elle peut compter sur l'aide des services spécialisés de l'OFEN et d'autres offices.

La branche accomplit les travaux ayant un caractère général, stratégique ou politique. Quant aux travaux en rapport direct et concret avec l'activité des sections de l'OFEN, celles-ci s'en occupent généralement elles-mêmes (relations techniques).

La branche Affaires internationales est chargée en particulier des tâches ci-après:

- **Coordination** des affaires internationales au sein de l'office;
- Suivi de l'**évolution** internationale dans le domaine de l'énergie et information de la direction et des services techniques de l'office sur ce sujet;
- Représentation de la Suisse dans des **organisations internationales**, notamment dans les comités directeurs de l'AIE, de l'AEN, de l'AIEA et

dans les commissions d'experts de ces organisations, ainsi que dans des **conférences internationales**;

- Participation à des **négoiations multilatérales** touchant la politique de l'énergie, notamment sur les thèmes du climat (CCCC), de l'environnement (Conférence alpine), du développement durable (CDD), de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (AIEA, AEN), de la non-prolifération des armes nucléaires (CTNP), du contrôle des exportations nucléaires (NSG) et de la coopération européenne, y compris avec l'Europe centrale et orientale; participation aux négociations conduites par d'autres départements;
- Participation à des **négoiations bilatérales** et travail dans des **commissions bilatérales** (p.ex. les commissions

germano-suisse et franco-suisse pour la sécurité des installations nucléaires, DSK et CFS).



Bernard Perrin, Branche Affaires internationales, OFEN

On trouvera une présentation détaillée des affaires internationales dans «Energie Extra» n° 4/99 (s'obtient à l'OFEN).

Liste des plus importantes représentations assurées par la branche

- Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique de l'ONU, à Vienne (AIEA)
- Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Énergie de l'OCDE, à Paris (AIE)
- Comité directeur de l'Agence pour l'Énergie Nucléaire de l'OCDE, à Paris (AEN)
- Conférence sur le Traité de Non-prolifération des armes nucléaires (CTNP)
- Club des Fournisseurs Nucléaires (NSG)
- Commissions Franco-Suisse et Germano-Suisse pour la Sécurité des Installations Nucléaires (CFS, DSK)
- Conférence des Parties à la Convention Cadre sur les changements climatiques de l'ONU (CCCC)
- Conférence de la Commission du développement durable de l'ONU (CDD)
- Conférence de la Charte européenne de l'Énergie (CCE)
- Conférence alpine (Convention alpine)
- Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE)